

Trois salariées blessées grièvement à Lyon le 6 octobre pour avoir défendu la CC 51. Les patrons refusent d'entendre les revendications des salariés du sanitaire et du social et n'ont que la violence policière à proposer !

Nous ne les laisserons pas faire !

Le drame de Lyon est bien le fruit de la violence, celle des patrons qui dénoncent unilatéralement la CC 51, sourds aux revendications légitimes des salariés-es et de l'ensemble de leurs organisations syndicales. Mais aussi de la violence policière injustifiée aux ordres d'une Fehap irresponsable qui en demandant au préfet du Rhône de déployer les CRS a pris la responsabilité de durcir le ton et d'ignorer le profond malaise qui règne dans l'ensemble du secteur sanitaire et social aujourd'hui.

Les patrons de la Fehap sont maintenant face à leurs responsabilités.

- Qu'ils reconnaissent dans un premier temps leur attitude coupable tout au long de la journée du 6 octobre à Lyon .
- Qu'ils reviennent sur leur dénonciation de la CC 51.
- Qu'ils se prononcent pour de véritables négociations dans l'ensemble de la branche et tenter ainsi de sortir de l'impasse.

La colère et l'indignation des salariées des établissements sont grandes aujourd'hui, partout dans l'unité elles doivent s'exprimer.

La fédération Sud Santé Sociaux sera toujours présente aux côtés des salariés-es en lutte et renouvelle son message de solidarité aux 3 camarades durement blessées !

CC 51 : Une dénonciation de trop !

La Fehap, en refusant en Commission Nationale Paritaire (CNP) la moindre proposition syndicale et en dénonçant la CC 51, a montré sa véritable conception du « dialogue social ». Alors qu'ils prétendent défendre des valeurs de solidarité, les patrons de la Fehap se transforment en valet, du gouvernement Sarkozy/Parisot.

L'annonce de certaines organisations syndicales, qui siègent aux CNP, de ne pas reprendre la négociation sur les propositions patronales actuelles, laisse penser qu'il n'y aura aucun accord à l'issue des 12 mois soit le 6 décembre 2012, la CC 51 aura vécue !

Les dispositions dénoncées par la Fehap cesseront de s'appliquer. Ils prendront des dispositions unilatérales concernant les salaires, basées sur leurs propositions. Avec la dénonciation de la CC 51, c'est toute la Branche des Associations Sanitaires et Sociales (BASS) qui entre dans la tourmente.

CC66 : des propositions patronales toujours inacceptables !

Le cadre de la révision fixé par les syndicats patronaux (Fegapei et Syneas) a quant à lui pour limite, le 7 décembre 2011. Les négociations menées depuis des mois sous l'autorité du ministère du travail, dans le cadre de la commission paritaire mixte, n'avancent pas. La prochaine CMP qui aura lieu le 3 novembre devrait aborder : la finalisation du travail sur les regroupements de métiers, les classifications et les principes de la structuration des salaires.



Union syndicale
Solidaires

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org
Paris, le 26 10 2011

Le Syneas a souligné qu'à trois séances de la fin du calendrier de négociation, il était le seul à avoir « l'exclusivité d'un projet structuré autour d'une logique d'ensemble ». Façon de rappeler que son projet est toujours l'objet principal de la révision.

Pour la Fegapei la démarche est plus simple, démontrer le 7 décembre que la négociation est un échec pour s'engager dans les pas de la Fehap. Attitude que le Syneas ne manquera pas d'adopter.

La dénonciation de la CC 66 est à l'ordre du jour ?

Pour une convention collective de la BASS de haut niveau !

Les principales Conventions Collectives de la BASS, CC 51 et CC 66 qui regroupent 570 000 salariés-es du sanitaire, du médico social et du social ne peuvent être dénoncées sans une réaction à la hauteur de l'agression patronale sur des acquis durement obtenus depuis les années 60.

Alors que le gouvernement Sarkozy n'a pour seule préoccupation que le sauvetage des banques avec notre argent, la réduction des budgets sociaux ne peut qu'aggraver et accélérer la situation de crise dans la santé comme dans le social.

L'urgence est à la mobilisation !

Salaires à la baisse, conditions de travail dégradées, déqualifications ne peuvent être les seules perspectives pour l'ensemble des salariés-es des établissements sanitaires, médico sociaux et sociaux.

La Fédération Sud Santé Sociaux appelle tous les salariés et leurs organisations syndicales à agir dans un cadre unitaire, à l'image de l'intersyndicale construite à Lyon, et à :

- mobiliser ensemble dans les établissements et les départements pour convaincre l'ensemble des salariés-es de la nécessité de l'action,
- défendre les acquis conventionnels de la CC 51 et de la CC 66,
- refuser le chantage à la dénonciation,
- porter leurs revendications pour défendre un projet de convention collective de haut niveau pour l'ensemble de la BASS.

Sud appelle tous les salariés-es de la BASS à se mobiliser dans l'unité, syndiqués, non syndiqués, le Mercredi 7 décembre partout en France et à Paris pour une manifestation nationale en direction du ministère de la santé.



Union syndicale
Solidaires

SUD propose une vraie convention collective commune de la BASS, dont les principaux axes sont :

- un salaire minimum à 1500 Euros net,
- une grille unique des salaires, dans laquelle tout salarié-e « entre » en fonction du niveau de son diplôme professionnel et de sa qualification.
- une progression de la carrière (l'ancienneté) en continue et linéaire,
- aucune part variable introduisant l'individualisation du salaire,
- la généralisation du contrat à durée indéterminé à temps complet ou à temps partiel choisi.
- l'ancienneté reprise à 100% quelque soit le secteur d'activité pour les salariés ayant les diplômes ou les qualifications requises.
- départ à la retraite volontaire dès 60 ans avec versement d'une indemnité de départ à hauteur des 6 derniers mois.
- durée du travail fixée à 32h/semaine, 30h pour le travail de nuit.
- amélioration significative du droit aux congés (enfants malades par exemple), et du droit syndical (droit des sections syndicales et des IRP)...

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 26 10 2011